

Avec 88,6 milliards d'euros en 2014, le secteur hospitalier (établissements des secteurs public et privé) représente 46,5 % de la consommation de soins et de biens médicaux et 5,8 % de la consommation finale effective des ménages. L'Assurance maladie finance 91,1 % des dépenses de soins hospitaliers en 2014.

La consommation de soins hospitaliers s'élève à 88,6 milliards d'euros en 2014

L'ensemble de l'hospitalisation en court séjour (médecine, chirurgie et obstétrique), moyen séjour (soins de suite et de réadaptation) et en psychiatrie donne lieu à une dépense de soins s'élevant à 88,6 milliards d'euros en 2014 (tableau 1). À la différence des autres fiches, le secteur hospitalier ne comprend pas, dans les Comptes de la santé, l'hospitalisation de longue durée (souvent appelée long séjour). Celle-ci est comptabilisée avec les autres dépenses de soins de longue durée : soins en établissements pour personnes âgées (EHPA, EHPAD) ou handicapées et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). La part de la consommation de soins hospitaliers dans l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) est croissante dans le temps : elle est passée de 45,9 % en 2006 à 46,5 % en 2014. Pour la situer dans l'ensemble de l'économie, la consommation de soins hospitaliers représente 5,8 % de la consommation finale effective des ménages en 2014. Cette part a légèrement augmenté depuis 2006 (+0,4 point) [graphique 1]. De 2006 à 2014, la consommation de soins hospitaliers progresse en moyenne à un rythme proche de celui de la consommation totale de soins et de biens médicaux (graphique 2). Elle est légèrement au-dessus de la consommation totale de la CSBM en 2008, 2009 et 2013 et légèrement en dessous pour les autres années.

Dans le secteur public hospitalier, qui comprend les établissements publics et la quasi-totalité des établissements privés à but non lucratif, la consommation de soins s'élève à 68,3 milliards d'euros en 2014. Elle croît de 2,2 % en valeur en 2014. Cette croissance est inférieure à celle observée les années

précédentes (+2,6 % par an en moyenne entre 2009 et 2013 après +3,5 % par an entre 2006 et 2009). Dans le secteur privé hospitalier, qui comporte principalement les cliniques privées, la consommation de soins (y compris les honoraires perçus en établissement) s'est élevée à 20,3 milliards d'euros en 2014. Après un taux de croissance atypiquement bas en 2013 (+1,3 %), la croissance de la consommation de soins en secteur privé s'élève à 2,6 %, un rythme proche de celui observé entre 2009 et 2012 (+2,7 % par an en moyenne).

Un financement presque exclusif par l'Assurance maladie

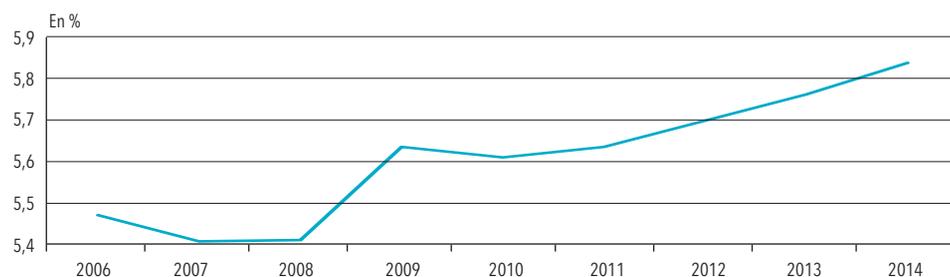
La place de la Sécurité sociale est prépondérante dans la couverture des dépenses de soins hospitaliers : 91,1 % en 2014. En comparaison, l'Assurance maladie finance 76,6 % de l'ensemble de la CSBM (graphique 3). En effet, une grande partie des séjours donnent lieu à une facturation sans ticket modérateur, compte tenu de leur motivation par une affection de longue durée (ALD) ou de leur tarif. L'intervention des autres financeurs est donc très faible. La part des organismes complémentaires est cependant en progression depuis 2006 (5,3 % en 2014 contre 4,4 % en 2006), tandis que la part de la Sécurité sociale diminue (91,1 % en 2014 contre 92 % en 2006). Ces évolutions s'expliquent, d'une part, par les hausses du forfait journalier hospitalier (+1 euro en 2007 et +2 euros en 2010) et des tarifs journaliers de prestations (TJP), qui servent de base au calcul des tickets modérateurs à l'hôpital public, d'autre part, par la mise en place fin 2007 de la participation des assurés de 18 euros pour les actes lourds et le relèvement de son seuil d'application en 2011. ■

Tableau Consommation de soins hospitaliers et consommation de soins et de biens médicaux depuis 2006

	En millions d'euros								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation de soins et de biens médicaux	153 655	159 772	164 762	169 901	173 570	178 373	182 178	185 909	190 636
Consommation de soins hospitaliers, dont :	70 534	72 881	75 299	78 258	80 212	82 370	84 496	86 622	88 573
soins hospitaliers en secteur public	54 385	56 241	57 939	60 211	61 701	63 294	64 952	66 821	68 267
soins hospitaliers en secteur privé	16 150	16 640	17 360	18 047	18 511	19 075	19 544	19 801	20 306
Part de la consommation de soins hospitaliers dans la consommation de soins et de biens médicaux (en %)	45,9	45,6	45,7	46,1	46,2	46,2	46,4	46,6	46,5

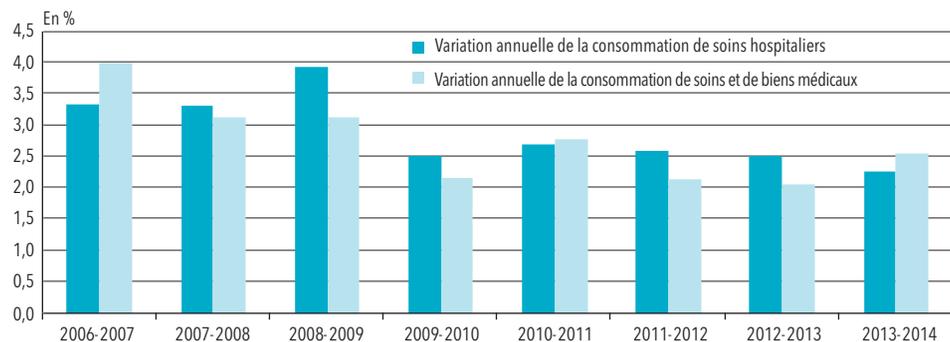
Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, Comptes de la santé.

Graphique 1 Évolution de la part de la consommation de soins hospitaliers dans la consommation effective des ménages depuis 2006

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

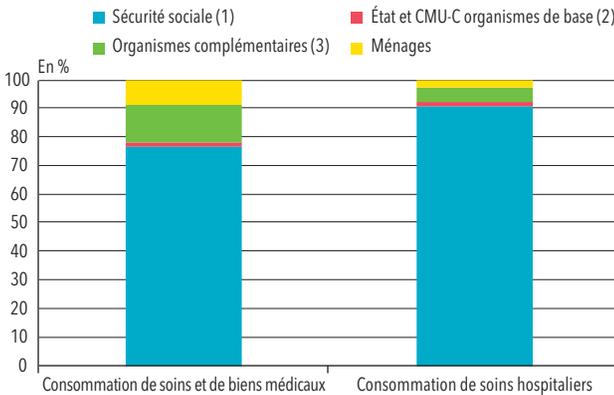
Sources > DREES, Comptes de la santé et INSEE.

Graphique 2 Évolution annuelle de la consommation de soins hospitaliers et de la consommation de soins et de biens médicaux depuis 2006

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, Comptes de la santé.

Graphique 3 Structure de financement de la consommation de soins en 2014



1. Y compris déficit implicite des hôpitaux publics.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, Comptes de la santé.

Champ

Le champ retenu pour les résultats globaux présentés ici concerne la consommation de soins hospitaliers des établissements de santé des secteurs public et privé en 2014, en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Les dépenses de soins des personnes âgées en établissements (soins de longue durée et soins en maisons de retraite) sont exclues.

Définitions

• **Consommation de soins hospitaliers** : ensemble des services (soins et hébergement) fournis par les hôpitaux du secteur public et par les établissements du secteur privé (à but lucratif ou non). Dans les Comptes de la santé, la distinction

entre les deux secteurs ne repose pas sur leur statut juridique, mais sur leur mode de financement.

• **Consommation de soins et de biens médicaux** : elle représente la valeur totale des biens et services médicaux qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé.

• **Consommation finale effective des ménages** : elle est égale à la somme de la dépense de consommation des ménages et des dépenses individualisables des administrations publiques (pour l'essentiel des dépenses de santé, c'est-à-dire les remboursements de l'Assurance maladie, et les dépenses d'éducation).

Pour en savoir plus

• *Les Dépenses de santé en 2014 - édition 2015*, Études et Statistiques, septembre, DREES.